

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

REUNION DU 9 octobre 2017

Présents : MM. Dominique BATONNET, Jacques JAMES, Marcelle BUFFARD, François RIGNOT, Richard VALVIN, Dominique GIRARDAIN, Fabien RITTAUD, Estelle BOUVERAT, Hervé BOUVET, Nicolas AVIGNON Marie-Hélène MOLLIER, Donat LAVOREL

Absent(es) excusé(es) : Mme Dominique MUGNIER-DEPRES.

URBANISME : Le conseil municipal prend connaissance des avis de la commission d'urbanisme réunie les 11 septembre et 9 octobre 2017 :

- **DECLARATION PREALABLE** de Monsieur Christophe LUNVEN pour la construction d'une piscine de 9mx3m sur parcelle n°3525 – Lotissement « Les Eplattiers » - AVIS : Favorable.
- **DECLARATION PREALABLE** de Monsieur Guillaume TOLLET pour la construction d'une clôture avec portail et portillon sur parcelle n°524p – AVIS : En cas de plantation d'une haie contre la clôture, celle-ci, pour les raisons de sécurité routière, ne pourra excéder la hauteur de 0m80 sur la longueur jouxtant la route de Tettachenaz ; le portail sera implanté avec un retrait de 5m par rapport à l'emprise publique afin de ne pas gêner la circulation.
- **DECLARATION PREALABLE** de Monsieur Thibault MOY pour la construction d'un SPA de nage sur dalle – Lotissement « Les Voisins » – Lot n°4-2 – AVIS : Prévoir comment se fait le rejet sur les eaux pluviales ; joindre documentation du SPA ; préciser les dimensions du SPA.
- **DECLARATION PREALABLE** de Monsieur André-Pierre LEHMANN pour la construction d'une piscine de 7,50mx4m et le remplacement des battants en bois par des volets roulants sur parcelle n°1673 – route des Fregnards – AVIS : Favorable.
- **DECLARATION PREALABLE** de Monsieur Damien GAND pour la pose d'une clôture, d'un portail et la plantation d'une haie de bambous de hauteur de 2m dans des bacs - AVIS : Favorable.
- **PERMIS DE CONSTRUIRE** de M Bernard LAVOREL pour la construction d'un appartement dans un corps de ferme sur parcelle n°155 situé 276 route de la Montagne - AVIS : Ancien CERFA, manque la signature d'un architecte, matérialiser les 4 places de parking sur le plan de masse.

.../...

- **PERMIS DE CONSTRUIRE** de M Benoît SELLIER-DAGNAC pour la construction d'une maison individuelle sur parcelle n°3860 – Lotissement « Le Pré Longet » - Lot n°2 – route de la Montagne – AVIS : Ancien CERFA, aucune référence au nuancier communal pour les teintes, toiture plate sur habitation.

- **DECLARATION PREALABLE** de Monsieur Olivier LAVOREL pour la construction d'un garage couvert non clos de 5mx7m – 128 route de Tettachenaz – parcelle n°2570 de 858m² - AVIS : Favorable.

DELIBERATIONS :

AUGMENTATION DU LOYER – APPARTEMENT SITUE AU 1^{er} ETAGE DU BATIMENT COMMUNAL DE LA MAIRIE : Le conseil municipal décide de réviser le montant du loyer à compter du 1^{er} octobre 2017 et qui s'élèvera à la somme de 453,74 € par mois.

CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE ET D'ENTRETIEN A PASSER ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE ET LA COMMUNE – AMENAGEMENT D'UN PLATEAU RALENTISSEUR SUR LA RD 172 (au niveau du carrefour avec la route de la Fruitière) : Le conseil municipal approuve les termes de la convention d'autorisation de voirie et d'entretien à passer entre le Département et la commune, suite à l'aménagement d'un plateau surélevé sur la RD 172.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Demande de Monsieur le Directeur de l'école concernant l'augmentation de l'enveloppe du budget transports scolaires pour l'année 2018** : Le conseil municipal a pris acte de cette demande.

- **Devis de deux entreprises pour des travaux de remplacement des menuiseries au presbytère** : Le conseil municipal a retenu l'entreprise BOUCHET pour un montant de 16 709,09 € TTC.

- Lecture du courrier d'un jeune administré demandant l'installation d'un skate park à la place du bicross.

- Monsieur le Maire rappelle que la divagation des chiens est absolument interdite (affichage mairie et site internet).

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 06 novembre à 20h00.

LE MAIRE

